

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 9 décembre 2016.

Présents : Alain CHASSEUR, Danièle CASTERA, Thierry GUILLOT, Roger LARRODÉ, Patrice LAULOM, Nathalie MARIMPOUY, Thomas PEYRES, Josette PREUILHO, Pierre VENDRIOS

Excusé(s) : Annie BOULAIN, Danielle DEGOS, Eric LABASTE, Jean-Pierre LAUDINET, Christelle POUYANNÉ, Sophie ROBERT,

Procurations : Annie BOULAIN à Patrice LAULOM, Danielle DEGOS à Thierry GUILLOT, Eric LABASTE à Josette PREUILHO, Jean-Pierre LAUDINET à Alain CHASSEUR, Christelle POUYANNÉ à Danièle CASTERA, Sophie ROBERT à Roger Larrodé

Secrétaire de séance : Pierre VENDRIOS

1- Approbation du compte-rendu du 20 octobre 2016

Approuvé à l'unanimité.

2- Compte rendu des commissions :

Bâtiments :

- Salle Labadie : travaux bientôt terminés. Reste à faire les travaux de plomberie et les joints du carrelage.

Fleurissement :

- Une commande de fleurs a été effectuée pour la somme de 588 euros.
- prévision de l'achat et de l'installation d'une jardinière au coin des salles Labadie et de l'Ormeau.

Animations :

- dates des manifestations à venir : les vœux du Maire le 6 janvier, le repas des employés communaux le 17 février, le repas du 3eme âge le 4 mars et le Marché Gourmand le 21 juillet.

3- Décision modificative n°4

Monsieur le Maire propose d'autoriser les inscriptions de crédits ci-après qui correspondent aux décisions suivantes :

- Travaux d'accessibilité salle Labadie (travaux de plomberie)
- Accès Mur à Gauche : Installation d'un système de fermeture à ventouse et de cartes magnétiques.
- La Communauté de Communes du Pays d'Orthe a attribué une subvention de 24 000 € à la commune pour la réalisation des huit logements sociaux lieu dit Lahargou qui sera reversée à XL HABITAT.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
204132 (204) : Bâtiments et installations	24 000,00	13251 (13) : GFP de rattachement	24 000,00
2313 (23) : Constructions	-5 800,00		
2313 (23) : Constructions - 100	1 800,00		
2313 (23) : Constructions - 114	4 000,00		
Total dépenses :	24 000,00	Total recettes :	24 000,00

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

4- Projet de rénovation de l'Eglise : demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle que l'église n'est ni inscrite, ni classée. Il fait l'historique des travaux déjà

réalisés avec la participation de l'association Saint Barthélémy.

Aujourd'hui, toujours avec la participation de l'association Saint Barthélémy la municipalité projette la rénovation intérieure complète :

- Stabilisation du chœur et de l'escalier
- mise en accessibilité, création d'une rampe extérieure pour rendre accessible l'intérieur de l'Eglise aux personnes à mobilité réduite
- Réfection des parements intérieurs (sols).

Un diagnostic architectural a été réalisé par l'architecte Isabelle JOLY le 17 novembre 2016 dans lequel on trouve le programme et l'estimation des travaux qui s'élève à 255 507. 52 € HT.

Monsieur le Maire expose que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSE TOTALE H.T PREVISIONNELLE			255 508. 00€
AIDES SOLLICITEES			
Intitulé des aides sollicitées	Dépenses HT	Taux	Montant (€)
DETR	255 508	30 %	76 652. 00
FEC (Conseil Général)	255 508	7 %	17 886. 00
Participation association St Barthélémy	255 508	31.5 %	80 485. 00
EMPRUNT			80 485. 00
Total général du plan de financement			255 508. 00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **D'ARRETER** le projet de rénovation de l'Eglise St Barthélémy.
- **D'ADOPTER** le plan de financement exposé ci-dessus.
- **DE SOLLICITER** l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2017.

5- Convention d'adhésion au service PCS du CDG 40 – Schéma départemental défibrillateurs

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'installation d'un défibrillateur à l'école et présente la proposition d'adhésion au schéma départemental défibrillateurs du CDG 40.

Cette convention vise à régler les problèmes rencontrés par les collectivités dans le cadre de l'équipement ou du renouvellement en défibrillateurs. Elle propose quatre grands axes :

- Une mission d'information globale
- Une mission de formation
- Une mission d'assistance maintenance des équipements
- Une mission de mise à disposition de matériel

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'adhésion.

Compte tenu de l'intérêt que revêt pour notre collectivité la signature de cette convention et l'adhésion au schéma départemental défibrillateurs, il convient d'y adhérer et d'accepter, conformément à l'article 6 – conditions financières, la prise en charge des frais y afférant.

Pour notre commune, le coût annuel sera de 450 € correspondant à la mise à disposition d'un défibrillateur, conseils, maintenance et formation.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion pour le schéma départemental défibrillateurs avec le Centre de Gestion des Landes

6- Accès Mur à Gauche

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que 2 entreprises ont été contactées pour établir un devis concernant la fourniture et la pose d'une ventouse magnétique pour la fermeture de la porte du Mur à Gauche commandée par un lecteur de badges :

- L'entreprise Tastet Menuiserie à St Lon pour un montant de 3192. 23 € TTC
- L'entreprise JLD AUTOMATISMES à Saubusse pour un montant de 1743. 60 € TTC

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise JLD AUTOMATISMES pour un montant de 1743. 60 € TTC.

7- Renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de la CNP et de l'autoriser à conclure avec cette société, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

De retenir la proposition de la CNP,

De conclure avec cette société, pour une durée de **UN AN** à compter du 01/01/2017 un contrat au taux :

- de 6.80 % pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.
- de 1.65 % pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

8- Acquisition désherbeur thermique : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux avec l'acquisition d'un désherbeur thermique pour un montant HT de 13 900 € HT.

Pour cette opération, la Commune a déjà obtenu une subvention de l'Agence Adour Garonne d'un montant de 9730 € (70%) et peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de 1390 € (10%). Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition du désherbeur thermique.

9- SYDEC : adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la Commune de Saint Lon Les Mines fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,

Considérant que l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) demeure le coordonnateur du groupement,

Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour la Commune de Saint Lon Les Mines au regard de ses besoins propres et qu'il sera ainsi passé des marchés ou des accords-cadres par le Groupement,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- De confirmer l'adhésion de la Commune de Saint Lon Les Mines au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins Commune.
- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de Saint Lon Les Mines est partie prenante.
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de Saint Lon Les Mines est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

10- **Nouveau tarif des CMR**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un avenant au protocole d'accord de la FNCMR portant sur la modification du tarif de l'heure année pour **2017, soit 1926 €**.

Monsieur le Maire rappelle que le temps d'intervention à l'école est de 3.50 heures/ année, ce qui représentera un coût de **6741 €** pour la commune en 2017 et invite l'assemblée à se prononcer sur le nouveau tarif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les termes de l'avenant annexé à la présente délibération, notamment la modification du tarif de l'heure année, à compter du 01/01/2017 soit 1926 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Dit que les fonds nécessaires seront prélevés sur le compte 6288.

11- Logement Ecole de Musique

Monsieur le Maire expose que :

- D'une part, Madame RUTE DA SILVA Isabel actuellement locataire du logement communal situé 244 route de Peyrehorade a sollicité un logement dans les résidences Lahargou. Sa demande ayant été acceptée elle déménagera le 13 janvier 2017.

- D'autre part, Madame GIMENO Virginie est intéressée pour louer ce logement à partir du 1^{er} février 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte de louer le logement communal à Madame GIMENO Virginie à compter du 01/02/2017.
- Fixe le montant du loyer à 520 € par mois.
- Charge Monsieur le Maire d'établir le bail à intervenir.

12- Point sur le bulletin municipal

Le bulletin municipal est prêt à être distribué avec celui de la CCPO.

13- Point sur les logements « La Hargou »

Les huit logements ont été attribués lors de la commission d'attribution du 22/11/2016 :

- 7 à des familles St-Lonnaises
- 1 à une famille de Peyrehorade par la Préfecture

14- Questions et informations diverses

Influenza aviaire :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à la publication de l'arrêté du 5 décembre 2016 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène des mesures doivent être appliquées par les propriétaires ou détenteurs de basses-cours. Un prospectus réalisé par les services de l'Etat reprenant en détail l'ensemble de ces mesures a été distribué à tous les St Lonnais.

Recensement de la population :

Deux St-Lonnaises ont été recrutées pour assurer le recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. Il s'agit de Madame Carine LESCOUTE et d'Erika CHATARD.

Annie BOULAIN
excusée

Danièle CASTERA

Alain CHASSEUR

Danielle DEGOS
excusée

Thierry GUILLOT

Eric LABASTE
excusé

Jean-Pierre LAUDINET
excusé

Patrice LAULOM

Roger LARRODÉ

Nathalie MARIMPOUY

Thomas PEYRES

Christelle POUYANNÉ
excusée

Josette PREUILHO

Sophie ROBERT
excusée

Pierre VENDRIOS